**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 39 (1901)

**Heft:** 23

**Artikel:** Après les vendanges

Autor: Fourrier, Eugène

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-198782

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

été transféré en landwehr parce qu'il n'est pas capable de commander dans l'élite. Il croit donc devoir insister, toutes les fois que l'occasion s'en présente, sur la cause réelle de son transfert.

Un jour, devant le front de sa section, il interpelle un soldat:

Pour quelle cause, lui demande-t-il, un officier de l'élite peut-il être transféré, avant l'âge réglementaire, dans la landwehr?»

- Mon lieutenant,... c'est pour y prendre un peu d'escient.

#### A on n'einterrà.

Lè z'autro iadzo, quand y'avâi on einterrâ per tsi no, lè dzeins s'amœllåvont à l'hâora dévant la maison et tandi que lè pareints et lè cognessancès dâo défrou, medzivant sai dâo jambon, sai dâi navettès âo tot bounameint on bocon dè pan et dè toma ein bévesseint on verro pè l'hotô, on djazâvè on bocon quie dévant, dévezâvè dè la plliodze et dâo bio teimps, dâi truffès et dâi z'ovradzo, pu, quand on véyai sailli la bière et que l'aviont messè su lo brancard, lè porteu l'âi sè crotsivant, on sè boutâvè à la fila après lè pareints et ein route po lo cemetiro!

Mâ, on iadzo âo pailo et quand l'étiont après la medzaille et lo baire, cliião pareints dão défrou n'aviont jamé coaite; lo menistre qu'avâi cein acoutemâ ne sè pressave jamé non pllie dè veni férè la priyrè et bin soveint sè décidàvant à s'einmodâ contre lo cemetiro quand lo sélâo allâvè sè mussi que faillâi paidrè dinse tota 'na demi-dzornâ à dzoure quie dévant po lè z'einterrâ.

Ora, allâ-lâi vai! du que n'ein 'na novalla municipalità ïo l'ont fourrà quatro dzouveno, font cein martsi rondeau! La coumouna a atsetâ ion dè clliâo petits tserrets tot nai que sont fé tot espret po menâ lè moo, on corbillard, coumeint l'âi diont, et coumeint l'ont volliu sâidrè la moudâ dè clliâo dè la vela, l'ont nommå on gaillå tot espret assebin po allå ài z'einterrâ et sè veilli que tot martsè crâna-

Et quand l'est po 'na toll'hàora, n'ia pas! lo diretteu dè la pompa funèbre, coumeint l'âi diont, est quie, que trait sa montra, et hardi! ein route! Dinse n'ia perein fauta po lè dzeins d'ètre d'obedzi de pédzi pi cinq menutes quie dévant, que ma fai, cein l'est 'na boun'affére.

Pu n'est pas lo tot, coumeint lo nové ceme-tiro est on bocon lien dao veladzo, n'ia pas fauta, s'on vâo, d'allà tant qu'âo bet, font arretâ lo convoi à mi-tsemin, âo contor dâo tsamp à Dâvi âo fifre, et lè dzeins que ne volliont pas allà pe lien saillont dai reings, passont dévant lè pareints et poivont s'ein reveri à l'hotò, après quie lè z'autro sè reinmodont avoué la bîre po lo cemetiro.

L'âo faillai po diretteu dè cllia pompa funèbre cauquon que satsè on bocon coumandà, qu'aussè accoutemâ de fére martsi 'na colonne, cauquon on pou crâno quiet! et l'ont nommâ lo Louis dè la Résse, qu'est sergent et einfarattà qu'on dianstre po lo militéro et que vint justameint dè passà se n'écoula po avâi lè galons dè sergent-majo.

Le dzo après que l'est revegnu dè st'écoula, y'avâi justameint l'einterrâ à la fenna à Barbou et quand lo convoi fe arrevâ à mi-tsemin dâo cemetiro, l'ont fait harte! Coumeint vo z'è de, po laissi sè reveri lè dzeins que ne sè tsaillessant pas d'alla pe lien.

Adon cé dzo quie, ne sé pas se lo Louis étâi eimbrelicoquà âobin se sè créyâi adé âo serviço, mâ tantia que quand l'a falliu lè reinmodà, l'a fé dou pas à recoulons et s'est met à boailà:

· Section en avant! Colonne à gauche! Maaarche!

#### Après les vendanges.

Le père Mauplat, petit fermier à Gentilly-le-Sec, avait vendangé sa vigne, une vigne pas grande, mais bien située sur un coteau exposé au soleil et qui donnait un vin excellent.

Cette année-là, la récolte n'avait pas été abondante, il avait recueilli environ trois cents kilos de raisin; désirant augmenter la quantité et élever le degré d'alcool de son vin, il résolut de le soumettre à l'o-

pération du sucrage. Il s'informa des formalités à remplir pour faire

Il se rendit à la mairie où l'instituteur, qui faisait fonction de secrétaire, lui apprit que la loi du 29 juillet 1884, article 2, dit que les sucres employés au sucrage des vins sont détaxés sur une simple demande de la personne intéressée.

Profitons du bénéfice de la loi, se dit le père Mau-plat qui prit sa plume; et, après bien des difficultés, car la rédaction épistolaire n'était pas son fort, il rédigea de sa plus belle écriture une demande de dé-naturation de cinquante kilos de sucre.

Cela fait, il revêtit sa blouse des dimanches, prit sa casquette neuve et se rendit à la recette la plus proche, à onze kilomètres de Gentilly.

Il trouva un employé auquel il présenta sa de-

L'employé la prit et tendit la main.

Après ? interrogea-t-il.

- Après, quoi? demanda le père Mauplat.

L'autre pièce.

— Je n'en ai point d'autres; l'instituteur m'a dit que cela suffisait; nous avons consulté la loi.

- Cela ne suffit pas, reprit l'employé, il faut un certificat du maire.

Il jeta la demande à la figure du contribuable. Allez et ne revenez que lorsque vous serez en

Il ferma brusquement la porte du guichet.

Paraît qu'il faut un certificat du maire, se dit le père Mauplat; c'est singulier, la loi n'en parle pas.

Il revint à Gentilly et courut à la mairie; le maire était à la chasse, il lui fallut attendre au lendemain pour obtenir la pièce exigée; dès qu'il l'eut en sa possession, il envoya son garçon de ferme porter les deux pièces à la recette buraliste.

Le garçon de ferme franchit les onze kilomètres, se présenta à la recette, frappa au guichet. Il attendit une demi-heure.

- Qu'est-ce qu'il vous faut ? lui demanda l'em-

– Je vous apporte une demande de détaxe pour du sucre ; voici les pièces. L'employé les prit.

- C'est pour vous?

— Non, monsieur, c'est pour mon maître, monsieur Mauplat, qui est déjà venu hier.

L'employé jeta les pièces à la figure du garçon de

- C'est incroyable! s'écria-t-il, ils ne savent jamais ce qu'ils ont à faire! Allez dire à votre maître qu'il faut qu'il vienne lui-même. — Il est déjà venu hier.

Je m'en fiche! Allez.

Et l'employé lui montra la porte.

Le domestique franchit de nouveau les onze kilo-mètres et rapporta la réponse à son maître.

— Il faut y aller en personne, dit le père Mauplat, j'ai bien autre chose à faire; enfin, il faut se confor-mer à la loi, j'irai demain.

Le lendemain, il refranchit les onze kilomètres et se présenta à la recette buraliste où l'employé le re-

cut comme un huissier dans un atelier de peintres.

— Qu'est-ce qu'il vous faut encore? demanda-t-il.

— Monsieur l'employé, je suis venu avant-hier pour faire détaxer cinquante kilos de sucre; il manquait une pièce.

Je vous reconnais; ensuite.

- Mon domestique est venu hier, vous l'avez ren-voyé sous prétexte qu'il était nécessaire que je vienne moi-même.
  - Parfaitement.
  - J'ai d'autres occupations.
- Ge n'est pas moi qui ai fait la loi.
  Je vous ferai remarquer que la loi n'en parle

— Vous le savez mieux que moi, n'est-ce pas ? Hâtez-vous ; qu'est-ce que vous voulez ? Je n'ai pas le temps de vous écouter.

- Vous le savez bien : faire dénaturer cinquante

- Aujourd'hui, vous n'y pensez pas.

— Pourquoi ?

— C'était hier qu'on dénaturait ici.

Vous auriez pu le dire à mon garcon.

— Il n'avait qu'à le demander.

Je suis pressé, je ne peux pas attendre.
 Allez à Vachery, dit l'employé; je crois qu'on dénature aujourd'hui dans ce bureau-là.
Vachery était à huit kilomètres.

Le père Mauplat, en maugréant, franchit les huit kilomètres et présenta sa requête à l'employé de la recette buraliste de Vachery. - Mais, mon cher monsieur, lui dit l'employé en

baussant les épaules, vous n'y êtes plus. — Comment cela ? demanda le père Mauplat.

C'est aujourd'hui vendredi. Vous ne m'apprenez rien.

 Eh bien, reprit l'employé, je vous apprends qu'on dénature le jeudi ici.

— Ah ça! est-ce que l'on se moque de moi? dit le

père Mauplat ; on dénature toujours la veille. Je n'ai pas le temps d'attendre; je vous somme de me dénaturer mon sucre.

- Vous en avez une santé! dit l'employé en lui riant au nez, puisque je vous dis que c'est impossi-

Alors je ne pourrai pas sucrer mon vin?
Il y a un moyen; allez à la préfecture.

- C'est à une heure de chemin de fer et cela coûte. C'est la seule manière d'opérer si vous êtes

– J'en ai besoin tout de suite.

 Vous n'avez pas de temps à perdre; adressez sans retard une demande au directeur ainsi que toutes vos pièces; en vous rendant en personne à la direction le surlendemain, vous pourrez faire déna-turer vos cinquante kilos de sucre.

Le père Mauplat franchit les dix-neuf kilomètres qui le séparaient de Gentilly-le-Sec.

Il était harassé.

Il prit sa bonne plume et rédigea une demande à monsieur le directeur des contributions indirectes, demande à laquelle il joignit toutes les pièces en se conformant de point en point aux instructions que l'employé lui avait données.

Deux jours après, il prit le train de bon matin. Arrivé à X..., il chercha la direction des contribu-

tions indirectes; aucune plaque indicatrice ne la désignait au public. Il frappa en vain à plusieurs portes; enfin, il pé-

nétra dans un bureau.

— Qu'est-ce que vous voulez ? interrogea un em-

ployé tapi derrière un grillage.

- Le bureau des contributions indirectes

On pourrait mettre un écriteau.

 Il n'y a pas de fonds pour cela. Dépêchez-vous d'expliquer le motif de votre visite, je n'ai pas de temps à perdre.

Vous dormiez quand je suis entré. - Cela ne vous regarde pas.

Je viens faire dénaturer cinquante kilos de su-

Où sont vos pièces, le certificat du maire?

Je les ai envoyées il y a deux jours.

- C'est vous, monsieur Mauplat?

— Lui-même.

- Vous venez trop tôt.

- Trop tôt ?

Sans doute, il faut faire votre demande au moins quinze jours à l'avance.

- C'est une plaisanterie.

- Je ne plaisante jamais, monsieur; votre demande doit être adressée au receveur le plus proche de votre résidence.

- C'est un receveur qui m'a conseillé de me rendre à la direction.

- C'est une erreur.

La loi dit que l'on peut s'adresser au directeur

ou au sous-directeur.
-- Encore une fois, c'est une fausse interprétation des règlements; vous n'aviez qu'à aller à la mairie consulter les instructions.

- Je les ai consultées, dit le père Mauplat, il n'est

point question de tout cela!

— Ne criez pas si fort.

Je crierai si cela me plaît.

Vous allez réveiller les employés.
Le beau malheur! s'écria le père Mauplat; je renonce à la détaxe puisqu'il en est ainsi. Rendezmoi mes pièces?

Vos pièces? Est-ce que vous croyez que je sais où elles sont?

- Je veux mes pièces.
- Laissez-moi le temps de les chercher.
- Rien du tout.
- Vous ne les aurez pas. Vous en avez un tou-

L'employé ferma le grillage et disparut.

Le père Mauplat tentra chez lui, furieux. Quelques jours après, le receveur le convoqua à

Le père Mauplat enjamba les onze kilomètres

Le fonctionnaire lui adressa d'abord une admo-nestation bien sentie sur la façon peu convenable

dont il s'était comporté à la direction.

— J'ai reçu vos pièces, lui dit-il, je vais vous les remettre; on ne peut pas faire droit à votre demande, attendu que l'on ne dénature pas moins de cent kilos. Mais ce n'est écrit nulle part! exclama le père

Mauplat.

Peu importe, c'est comme cela.

 Yous ne pouviez pas me le dire le premier jour?
 dit le paysan en déchirant ses pièces, dont les morceaux jonchèrent le plancher. Absolument authentique.

EUGÈNE FOURRIER.

## Cllia dão tsapé.

On farceu, qu'avâi fauta d'on tsapé, eintrè tsi on tsapéli po ein atsetà ion. Stuce l'ài ein fà vaire dè totès lè sortès: dài plliats, dài rionds, dâi bugnes et mimameint dài tubes dè coumenïon.

L'autro, qu'ein tegnai ion que l'âi fasài einvïa, l'âi dese:

— Diéro fédès-vo cé tsapé?

L'est houit francs! l'âi fe lo tsapéli.

— Houit francs! l'est trâo tchai! pàodès-vo pas rebattrè âi mein oquiè?

Na! l'est lo justo prix!

— Oh! bin! ne lo vu pas! l'est trào tchai à houit francs! Et pi cé tsapé n'a min dè pertes ài z'ales!

— Dài pertes âi z'ales? Et porquiet?

- Por que lo bourisquo qu'ein baillérài houit francs pouéssè ào mein l'ài passà sè z'orolhies! l'ài repond lo farceu, ein eimpougneint lo péclliet dè la porta.

# Un nouvel usage de la boîte aux lettres.

- Dernièrement, nous avons emprunté, au Petit Parisien, de curieux détails sur les nids des oiseaux. Voici, d'après le même journal, un fait plus curieux encore:

Depuis quatre ans, des mésanges ont élu domicile dans la boîte aux lettres de l'écolemairie de Mongeroult (Seine-et-Oise).

» De 1898 à 1901, ce nid. d'un nouveau genre, aura vu naître cinquante-trois oiselets. Ces hôtes confiants, d'ailleurs, ne sont nullement gênés par les allées et venues fréquentes des élèves ou des habitants que le souci de leurs affaires appelle à la mairie.

» Ajoutons — ce trait caractéristique mérite d'être noté — que l'école tout entière a pris sous sa protection le frèle couple, leurs œufs et leurs petits. Mème, un brave homme, le facteur, n'hésite pas à allonger chaque jour son trajet de 130 mètres pour ne pas troubler la quiétude des oiselets N'est-ce pas que ce détail est d'un charme touchant? »

## Pour nos lectrices.

Comment on doit soigner les habits d'hiver.-On ne saurait prendre trop de précautions en serrant les effets d'hiver afin de les préserver des ra-vages des mites. Ces insectes se plaisent dans les vêtements remplis de poussière, car c'est dans cette

poussière qu'ils trouvent leur nourriture.

La propreté parfaite tant des vêtements que des armoires est indispensable. Il faut passer à l'eau chaude tous les coins des armoires où l'on doit serrer les vêtements d'hiver et les arroser d'essence de térébenthine; il faut faire de même pour les commodes et les garde-robes.

Lorsque ce nettoyage est fini, on placera des jour-

naux propres sur des rayons et dans les tiroirs. Les mites ne peuvent sentir l'encre d'imprimerie des journaux.

Choisissez un temps sec, une journée de soleil pour bien aérer vos effets avant de les serrer. Ouvrez bien les paletots, les habits dans les plis, les poches tournées en dehors, secouez-les, battez-les, et brossez-les jusqu'à ce qu'il ne reste plus trace de poussière; pendez-les ensuite au soleil pendant deux ou trois heures.

Tous les vêtements doivent être réparés avant de les serrer, de façon qu'on puisse les prendre en cas de besoin.

Pliez tous les effets à l'endroit, afin qu'ils ne fassent pas de faux plis. Couvrez-les chacun séparément avec des journaux et mettez-les dans les armoires ou dans les malles destinées à les recevoir en n'épargnant ni l'ail, ni le poivre ou le camphre. (Le Messager).

#### A l'école.

C'était à la leçon de géographie, dans l'école d'un de nos villages. « Comment s'appellent les habitants de la Laponie? » interroge le

Les Lapons, répond un élève.

— Très bien, mon ami... Et les habitants du Cap, quel nom leur donne-t-on?

Les Capons!

Dans la même classe, à la lecon d'histoire. Le maître : « Qui peut me dire ce que faisait la reine Berthe?»

Une fillette : « Je sais, moi, mais je peux pas le dire.»

Le maître : « Mais si, tu peux bien dire ce que Berthe faisait quand elle sortait de sa bonne ville de Payerne et qu'elle se promenait dans les campagnes. « La fillette : « J'ose pas. »

Le maître se fàchant : « Puisque tu es la seule à le savoir, dis-le donc, il n'y a pas de quoi rougir. Voyons, que faisait-elle, la bonne reine?

La fillette, timidement : « Elle... elle... f...tait le camp! »

L'enfant ignorait que filer signifiat autre chose que décamper.

### Souscription en faveur d'un monument à Juste Olivier.

Dans son numéro du 30 mai, la Gazette annonce qu'elle a reçu de Bâle, par l'entremise de M. Ernest Lugrin, professeur, une somme de fr 450, de la part de quelques amis et admirateurs de Juste Olivier. Le montant des sommes recueillies, tant par nos confrères que par nous, est donc actuelle-ment de fr. 470,80.

Qui veut compléter les 500 francs?

## Boutades.

On rapporte une petite histoire assez amusante au sujet de l'entrevue qu'eut, le mois dernier, lord Kitchener avec le général Botha. L'anecdote prouve tout au moins que Botha ne manque pas d'esprit.

Vers la fin de l'entrevue, après que les deux généraux eurent longuement causé ensemble, Botha voulut prendre congé.

– Et maintenant, fit-il, je n'ai plus qu'à me

- Oh! déclara lord Kitchener, inutile de vous presser; vous n'avez pas de train à prendre!

– Non, riposta Botha, mais j'ai un train à arrêter.

Et effectivement, vingt-quatre heures plus tard, un train sauta près de Wonderfontein, par les soins de Botha.

En police correctionnelle:

Le président. — Accusé, êtes-vous marié? L'accusé, d'un air aimable. — M. le président a peut-être une fille?

Un savant, après avoir lu à sa femme un travail qu'il vient de terminer :

— As-tu bien compris?

- Parfaitement.

— Alors, je suis tranquille: tout le monde comprendra.

Un ami de Berlureau annonce à celui-ci que son médecin lui a ordonné des fumigations.

- Ça me soulage, dit-il; seulement, ça me fait monter le sang à la tête.

Berlureau, haussant les épaules :

- Prenez-les froides!

– Galipard, un peintre peu fortuné, est en délicatesse avec son tailleur, qui refuse énergiquement de lui livrer à crédit un costume

- Pas de costume neuf, déclare-t-il avec force; mais si vous avez des réparations à faire..

Alors, Galipard, tirant vivement un bouton de sa poche:

- Soit!... recousez-moi donc un veston à ceci!...

Au Casino-Théâtre. — Aujourd'hui et demain, dans les salles et jardins du Théâtre, vente-représentation-concert, au profit de La Paternelle et de l'Hospice de l'enfance. Ce dernier

bénéficiera du 40 % de la recette nette. On sait le coup d'œil enchanteur que présentent les salles du Théâtre bordées de gracieux comptoirs de vente. Et, derrière ces comptoirs, d'aimables dames et demoiselles, offrant aux visiteurs la plus agréable occasion de faire acte de philanthro-

Le samedi soir, représentation et concert, avec le bienveillant concours de M® Troyon-Blæsi, de M. Sentein, de l'Opéra — vous avez bien lu, de M. Sentein — de Belles-Lettres, de l'Orchestre de la Ville, etc.—L'Union instrumentale, Le Corps de musique de la Ville et La Choralia ont bien voulu aussi donner leur concours pour les concerts qui auront lieu dans les salles et au jardin.

Que la crainte de dépenser trop ne retienne pas les visiteurs. Tout est organisé de façon à n'obliger personne à dépasser ses intentions, et cela sans préjudice pour l'agrément. Comme le dit l'appel des organisateurs : « Grande ou petite dépense, on en aura toujours pour son argent. »

Livraison de juin de la Bibliothèque univer-Elviason te jum de la Bibliothegge UNIVER-selle: La religion sans dogmes, par Ernest Naville.

— Irène Andéol. Roman, par T. Combe. — La pé-dagogie dans l'armée française, par Abel Veuglairè.

— Le romancier des Bossiaki, par M. Reader. —
Le problème noir aux Etats-Unis, par George Nestler-Tricoche. — Le cantonnier. Nouvelle, par B. Grivel. — Les troubles de Chine et les missionnaires, par Charles Piton. - Chroniques parisienne, italienne, anglaise, suisse, scientifique et politique. Bureau, place de la Louve, 1, Lausanne.

Nettoyage des dentelles noires.— La dentelle noire, même la plus malpropre, redevient belle et reprend sa teinte noire, avec le procédé suivant: On plonge la dentelle dans du lait; on l'y laisse pendant quelques minutes; on la prend, on la presse dans la main, on la plonge dans un autre bain de lait, en continuant ainsi jusqu'à ce que le dernier bain de lait reste propre. On épingle ensuite la den telle pour la laisser sécher, sans la repasser, ou bien on la repasse entre deux linges propres.

----

La rédaction: L. Monnet et V. Favrat.

Papeterie L. MONNET, Lausanne. 3, RUE PÉPINET, 3

# ENCRES A.-W. FABER fixe et à copier.

I ausanne. - Imprimerie Guilloud-Howard.